

EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

POUR ENSEIGNER LA DNL EN ANGLAIS

Rapport de jury 2015
Académie de LYON

48 candidats se sont présentés aux épreuves de certification complémentaire de DNL anglais les 24 et 25 février 2015.

Références des textes concernant la certification complémentaire :

- Arrêté du 23 décembre 2003 publié au BO n° 7 du 12 février 2004, consultable sur

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

- note de service du 19 octobre 2004 publié au BO du 28 octobre 2004, consultable sur

www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm

L'examen comprend l'élaboration d'un dossier écrit et une épreuve orale de 30 minutes devant un jury constitué d'un IA-IPR ou IENT-ETEG d'anglais, d'un professeur d'anglais et d'un professeur de DNL (ou IA-IPR de discipline) exerçant en section européenne dans l'académie. Le nombre d'inscriptions, par rapport à l'an dernier, est stable.

1) Résultats 2015

Sur un total de 56 candidats inscrits, 48 se sont présentés à l'épreuve orale.

34 ont été déclarés admis.

Discipline enseignée	Nombre de Présents	Nombre d'admis
Arts Appliqués	1	1
Arts Plastiques	1	0
Bio-Technologie	1	1
Eco-gestion	8	4
EPS	2	0
Génie électrotechnique /Génie Mécanique	5	4
Hébergement - restauration	2	1
Histoire-géographie et Lettres-Histoire	10	8
Mathématiques	4	4
Sciences Physiques	3	1
SES	3	3
STMS	1	1
SVT	1	1
Vente	6	5

Nous rappelons ici que, **dans le cadre du PAF**, une formation sur 5 jours est offerte pour les candidats désireux d'améliorer leur compétence de communication en anglais et d'approfondir leur connaissance de l'enseignement en DNL. **L'inscription à ce stage ne peut se faire que si les professeurs se sont inscrits au préalable à la certification.** Cette année le BIR donnant toute instruction utile à cette inscription était le n°5 du 29 septembre. Les dossiers de candidature sont en général à déposer avant la fin octobre. Aucun délai supplémentaire n'est accordé.

25 candidats avaient suivi le stage d'immersion linguistique de 5 jours, dans le cadre du PAF, pendant les vacances de février. Nous rappelons que ce stage sera de nouveau offert au PAF 2015-2016 car démonstration a été faite de son efficacité.

Le jury tient à souligner la **motivation** et **l'investissement** de la majorité des candidats et a pu noter la **richesse des parcours** et des expériences mis en valeur par de nombreux candidats. La note maximale a été attribuée à une candidate ayant fait preuve d'une remarquable réflexion et excellente maîtrise de la langue

2) Ce qui est attendu des candidats et ce que le jury a constaté :

Les critères d'évaluation sont rappelés dans le texte de référence : note de service du 19 Octobre 2004 parue au BO n°39 du 28 Octobre 2004.

a. Un exposé convaincant

- Le candidat doit savoir gérer son temps : ceci nécessite de toute évidence un entraînement préalable.
- Son exposé doit être clair, donc facile à suivre car bien structuré.
- Il s'agit d'une épreuve de communication : on attend donc du candidat qu'il regarde son auditoire, s'aide de ses notes mais ne les lise pas (des notes, un fil conducteur sont préférables). Certains candidats ont certes bien préparé leur intervention mais ils lisent une présentation écrite, ce qui nuit à la qualité de la communication et ne permet pas d'évaluer leur capacité à communiquer oralement.
- Le discours est relativement fluide et les hésitations ne sont pas des silences gênés. Il vaut mieux cependant hésiter plutôt que d'avoir appris par cœur un texte rédigé avant l'épreuve.

b. Un niveau B2 en anglais

- Le niveau B2 en langue, correspondant à « l'utilisateur indépendant », est défini ainsi par le CECRL :

Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comportant de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités

- Même si l'accent français est perceptible, le candidat montre qu'il a compris que la langue anglaise est une langue accentuelle avec des schémas intonatifs particuliers.

○ **Ce qui peut être rédhibitoire :**

- Des erreurs de prononciation qui nuisent à la communication (un anglophone ne comprendrait pas).
- Les imperfections phonétiques traditionnelles chez les francophones (le th- , /i/ et /i:/, le /h/), quand elles apparaissent, sont compensées chez les meilleurs candidats par un respect du rythme de l'anglais.
- Un anglais exagérément syllabique.
- Un débit très lent montrant que le candidat cherche ses mots
- Une pauvreté du lexique employé et des erreurs grammaticales élémentaires récurrentes.
- Le manque de conviction
- Une incompréhension répétée des questions posées par le jury

c. La connaissance des sections européennes

Les candidats ont, en grande majorité, une **bonne connaissance du cursus**, des horaires et des modalités d'attribution de la mention européenne pour le baccalauréat. Certains candidats n'ont en revanche qu'une **connaissance très limitée du cadre institutionnel**, parfois malgré un solide niveau de compétence linguistique. Nous rappelons que cette connaissance est indispensable et fait partie des critères d'évaluation. Le projet d'enseigner en section européenne est le fondement de l'obtention de cette certification

- Cette connaissance des sections européennes, indispensable pour pouvoir y exercer, reste, pour l'essentiel, très théorique. Nous encourageons les candidats à assister à un cours de DNL et à échanger avec des collègues exerçant en SELO afin d'avoir une approche plus concrète et plus réaliste de cet enseignement.
- Certains candidats ont été capables de donner des exemples concrets d'activités qu'ils pourraient mettre en œuvre dans leur classe. Si les candidats ont souvent conscience de l'intérêt culturel que leur DNL apporte, ils ne sont pas toujours capables de l'expliquer de manière convaincante. Cette dimension culturelle ne peut être oubliée et participe à une approche spécifique de la discipline enseignée. L'objectif de l'enseignement en DNL ne se limite ni à la seule transposition d'un cours de discipline professionnelle en langue cible ni à la seule connaissance de termes techniques spécifiques à la discipline enseignée.
- La dimension « européenne » doit être expliquée et des projets d'ouverture à l'espace européen envisagés.
- On peut enfin regretter que quelques candidats, du privé notamment, se soient présentés uniquement pour officialiser un état de fait déjà existant ou encore sous la pression insistante de leur chef d'établissement, pour de toute évidence favoriser l'ouverture d'une section européenne. Nous rappelons que **seule la motivation du candidat est prise en compte.**

d. Qualité des échanges :

Il est attendu du candidat qu'il soit **réactif, et aussi spontané que possible**. Nous avons constaté que dès que les candidats cherchent leurs mots et hésitent trop, la qualité de la communication diminue considérablement. Les **carences en lexique** pénalisent les candidats et bien sûr les **erreurs phonologiques** qui font barrage à la compréhension (déplacements d'accents, confusion dans les voyelles).

Ce temps d'échanges est très important dans la mesure où il permet d'évaluer la capacité du candidat à réagir aux questions ou remarques inattendues des élèves, à faire réagir ceux-ci entre eux, à solliciter leurs réactions pendant les cours.

Il est évident que la réussite dans les échanges sera fonction du degré de maîtrise de la langue par le candidat. **Cette partie de la prestation est exigeante** et demande donc un bon entraînement en amont... ainsi qu'une bonne maîtrise du stress. Il faut savoir prendre son temps pour garder les idées claires. Le jury pose des questions non pas pour piéger le candidat mais pour l'aider à préciser son projet.

e. Qualité des projets présentés :

En général, les présentations avaient été bien préparées et plusieurs candidats n'ont pas hésité à accompagner leur propos d'exemples de réalisations concrètes déjà expérimentées ou de projets envisagés.

- Le candidat cherche à démontrer que les connaissances et compétences acquises lui permettront d'enseigner en DNL (le candidat fait par exemple valoir sa bonne connaissance du monde anglo-saxon et son intérêt pour la pratique des langues).
- Il ne suffit pas de dire que l'on participera à un échange existant ou que l'on envisage un partenariat avec une école européenne. Il est nécessaire de montrer sa capacité à le faire : une **connaissance des différents projets européens**, notamment des nouveaux dispositifs des offres de la Région et du Ministère sont essentiels. Il sera important de s'interroger sur les différents **modes de communication possibles de classe à classe**.
- Les professeurs, s'ils ont réfléchi à la mise en œuvre de projets, n'ont pas toujours une idée précise de leur collaboration avec le professeur de langue, de la complémentarité de leurs rôles.

3) Les conseils que le jury peut donner

La préparation à l'épreuve est indispensable.

- Tout candidat se doit d'avoir lu les BO de référence et s'être rapproché de ses collègues d'anglais et de collègues enseignant déjà la DNL, à la fois pour échanger mais si possible, pour observer des séances d'enseignement.
- Un entretien, voire un renforcement du niveau en langue est nécessaire. L'assistant anglophone de l'établissement (ou d'un établissement voisin) est une ressource précieuse. La consultation de site comme celui de la BBC, l'écoute de la radio en langue anglaise, la lecture de journaux ou magazines s'avèreront très utiles.
- En ce qui concerne **l'enseignement en DNL et les projets de section européenne**, nous conseillons vivement au candidat d'explorer le site **Emilangues** (<http://www.emilangues.education.fr/>) où il trouvera de nombreuses ressources (par exemple le document « Quelles compétences développer dans la formation des enseignants de SELO? »)

- Plusieurs numéros de l'Association des Professeurs de Langues Vivantes (APLV) consacrés spécialement aux DNL pourront être consultés à profit : « Disciplines linguistiques et "non linguistiques" : l'entente cordiale ? » (n° 3/2009) et « Enseignants de DNL et de LV : à armes égales ? » (n° 4/2009) - Revue des Langues modernes, <http://www.aplv-languesmodernes.org/> .
- **au niveau de la constitution des dossiers** : une présentation détaillée du parcours du candidat, ainsi que la présentation d'une séquence DNL envisagée seraient le minimum attendu. Un exemple de support que le candidat pourrait utiliser peut être présenté au jury (tout du moins un extrait si le support est long). Il ne suffit pas d'imprimer le CV sur I-prof, mais de souligner, et de valoriser les étapes d'un parcours professionnel.

En conclusion, nous rappellerons ce qui nous semble déterminant dans l'obtention de la certification:

- **L'aptitude à utiliser la langue comme outil de communication** est déterminante. Le professeur de DNL ne doit pas risquer de se trouver en difficulté dans une situation d'enseignement : le cours de DNL doit offrir aux élèves l'occasion de pratiquer la langue en situation réelle de communication, la discipline histoire ou SES ou sciences de l'ingénieur, etc. apportant un contenu.
- **Une bonne connaissance du fonctionnement des sections européennes**, un intérêt manifeste pour la culture anglo-saxonne,
- La volonté de **développer l'ouverture d'esprit des élèves** et leur sens critique sont également essentielles.

Michelle JAILLET, IA-IPR d'anglais
Présidente du jury certification DNL 2015

Merci à tous les membres du jury :

Mmes Frédérique HANNEQUIN, Carleen MAZET et Catherine MULLER, IA-IPR

Mme Malika SAÏDI, IEN-ETEG

Mmes Ketty CHOPIN, Catherine LAPIERRE, Jacinthe VEHIER et M.Laurent MERY, Professeurs d'anglais

Mmes Zorah CHAMPAVERT et Nathalie CORNEAU, M. Franck MICOLLIER, professeurs certifiés-DNL

Textes de référence

Mise en place des SELO

- Mise en place de sections européennes dans les établissements du second degré
Circulaire n° 92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O du 3 septembre 1992
- Mise en œuvre des sections européennes en lycées professionnels
Note de service n° 2001-151 du 27 juillet 2001.

Règlements d'examens et des définitions des épreuves en SELO

- Conditions d'attribution de l'indication « section européenne » ou « section de langue orientale » sur les diplômes des baccalauréats général et technologique
Arrêté du 9 mai 2003 publié au B.O. n° 24 du 12 juin 2003
- Définition de l'évaluation spécifique organisée pour les candidats aux baccalauréats général et Technologique dans les sections européennes et de langues orientales
Note de service n° 2003-192 du 5 novembre 2003 publiée au B.O. n° 42 du 13 novembre.
- Attribution de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel.
Arrêté du 21 août 2006 publié au BO n°34 du 26 septembre 2006.
- Définition de l'épreuve orale de langue pour les candidats au baccalauréat professionnel dans les sections européennes et de langues orientales:
Arrêté du 21 août 2006 publié au BO n°34 du 26 septembre 2006 (annexes)

La mobilité européenne

- Encadrement de la mobilité européenne et internationale au collège et au lycée
Circulaire n° 2011-116 du 3 août 2011 publiée au BO n°30 du 25 août 2011
- Encadrement des voyages scolaires
Circulaire n° 2011-116 du 3 août 2011 publiée au BO n°30 du 25 août 2011

Textes de référence concernant la certification complémentaire:

- Conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires
Arrêté du 23 décembre 2003 publié au BO n° 7 du 12 février 2004
Note de service du 19 octobre 2004 publiée au BO du 28 octobre 2004